

aucun des privilèges de cette Chambre des Communes pour laquelle je professe le plus entier respect ; mais les paroles dont je me suis servi, *étourdiment*, ayant été entendues par le député au sujet duquel elles étaient prononcées, ou lui ayant été rapportées comme ayant été prononcées par moi à son sujet, et l'affaire ayant été soumise à la considération de cette Chambre, et vu que je suis informé et que je suis convaincu que mon langage constituait une violation des privilèges de la Chambre, je fais présentement amende honorable à cette Chambre pour l'offense commise envers cette Chambre, et je vous renouvelle l'assurance que je regrette très profondément d'avoir en aucune manière enfreint les privilèges de la Chambre des Communes du *Canada*.

Quant à la note que j'ai adressée à M. *Lucius Seth Huntington*, je suis informé, et je crois que cet acte, ne constitue pas une infraction aux privilèges de cette Chambre, vu que cet acte n'a pas été accompli dans l'enceinte de cette Chambre, et que les expressions employées ne se rapportent à aucune action de M. *Huntington* dans son caractère officiel ; mais si vous, M. le Président, et cette honorable Chambre, pensez différemment, et si vous êtes d'opinion que cet acte constitue une violation de vos privilèges, alors je suis prêt à faire, et je fais à cette Chambre, amende honorable pour cet acte, et j'en exprime à cette Chambre mon sincère regret.

M. *Macdonell* est de nouveau requis de se retirer et de se tenir aux ordres de la Chambre.

Sur motion de M. *Kirkpatrick*, secondé par M. *McCarthy*,

*Résolu*, que M. *John A. Macdonell* en employant, comme il le confesse, les expressions blessantes pour l'honorable député pour *Shefford* dénoncées, de son siège, par l'honorable M. *Mackenzie*, député de *Lambton*, le 12 mai dernier, est, à raison de sa dite conduite, coupable de violation des privilèges de cette Chambre.

M. *McCarthy* propose, secondé par M. *Haggart*, que M. le Président donne communication à M. *John A. Macdonell* de cette résolution, et qu'il l'informe, en outre, que vu les circonstances de ce cas, cette Chambre ayant égard aux regrets exprimés et à l'amende honorable faite par lui à la barre de cette Chambre, ne croit pas devoir procéder plus loin en cette matière.

M. *Casgrain* propose, comme amendement à la motion, secondé par M. *Guthrie*, que les mots suivants y soient ajoutés : " Que cette Chambre considère que M. *John A. Macdonell* doit faire apologie à l'honorable député de *Shefford* aussi bien qu'à cette Chambre."

Et l'amendement étant mis aux voix ; la Chambre se divise,—et la question est résolue négativement.

Alors la motion principale étant mise aux voix ; la Chambre se divise,—et la question est résolue affirmativement.

M. *Macdonell* est appelé de nouveau, et M. le Président l'informe " qu'ayant fait usage, comme il le confesse, d'expressions blessantes, envers l'honorable député de *Shefford*, dénoncées, de son siège, par l'honorable M. *Mackenzie*, député de *Lambton*, le 12 mai dernier, il s'est rendu coupable, par sa dite conduite, de violation des privilèges de cette Chambre, mais que, vu les circonstances de ce cas, la Chambre prenant en considération les regrets exprimés et l'amende honorable faite par lui à la barre de la Chambre, ne croit pas devoir procéder plus loin en cette affaire."

M. *Macdonell* reçoit alors l'injonction de se retirer, et est dispensé de se tenir plus longtemps aux ordres de la Chambre.

La Chambre en conformité de l'ordre, se forme en comité sur le bill portant abrogation des lois de faillite actuellement en vigueur en *Canada*, et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. le Président reprend le fauteuil, et M. *Caron* fait rapport que le comité a fait quelque progrès et lui a enjoint de demander la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, que demain cette Chambre se formera de nouveau en comité comme susdit.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill tendant à légaliser le mariage avec la sœur d'une épouse défunte étant lu ;

*Ordonné*, que le dit ordre soit rescindé ; et que le bill soit retiré.